

Recherche-Action
Coopération
Culturelle en Baronnies

Synthèse du
rapport final

Ce rapport interactif porte un regard extérieur sur la dynamique de coopération culturelle à l'œuvre sur le territoire des Baronnies en Drôme Provençale, jusqu'à se risquer à formuler des préconisations opérationnelles. Rédigé après un travail participatif d'une année mené avec une diversité relative d'acteurs, il ne prétend pas à l'exhaustivité. Il a été impacté par la crise sanitaire. Il invite l'ensemble des parties prenantes à agir en responsabilité pour alimenter le débat, amplifier et relayer les énergies à l'œuvre sur le territoire.

I. Diagnostic de la coopération culturelle

Contexte et environnement

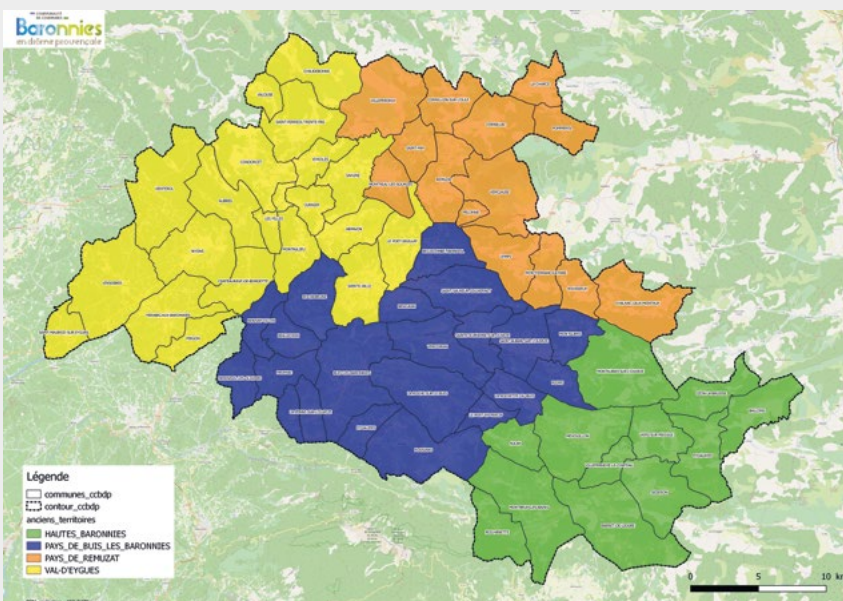
Nous avons relevé quatre spécificités remarquables du territoire des Baronnies en Drôme Provençale :

- **Géographie** : une difficulté de communication et de circulation entre les vallées et les bassins de vie.
- **Population** : faible densité, précarité et vieillissement de la population, avec un fort enjeu inter-générationnel.
- **Équipements** : un manque de lieux équipés et de matériel pour diffuser la culture.
- **Action culturelle** : un éparpillement et une précarité des acteurs de vallée en vallée.

Acteurs culturels

Dans une démarche non exhaustive croisant plusieurs bases de données existantes, nous avons répertorié 101 structures implantées sur le territoire, agissant dans le secteur culturel.

Il est à noter que de nombreuses structures non-domiciliées sur la CCBDP interviennent régulièrement sur le territoire, enrichissant les propositions culturelles.



La cartographie des acteurs réalisée illustre trois grandes tendances :

- Une forte disparité géographique entre les quatre anciennes intercommunalités. Le Val d'Eygues compte 60 structures (59,4% du total), tandis qu'à l'opposé le Pays de Rémuzat en compte 3 (3%).
- La prédominance des deux villes centres, Nyons (30 structures - 29,7% du total) et Buis-les-Baronnies (26 structures - 25,7% du total)
- Une forte proportion d'organiseurs et de diffuseurs (29%), de structures proposant de l'enseignement, de la formation ou de la pratique artistique (18%) et d'artistes ou de compagnies (17%).

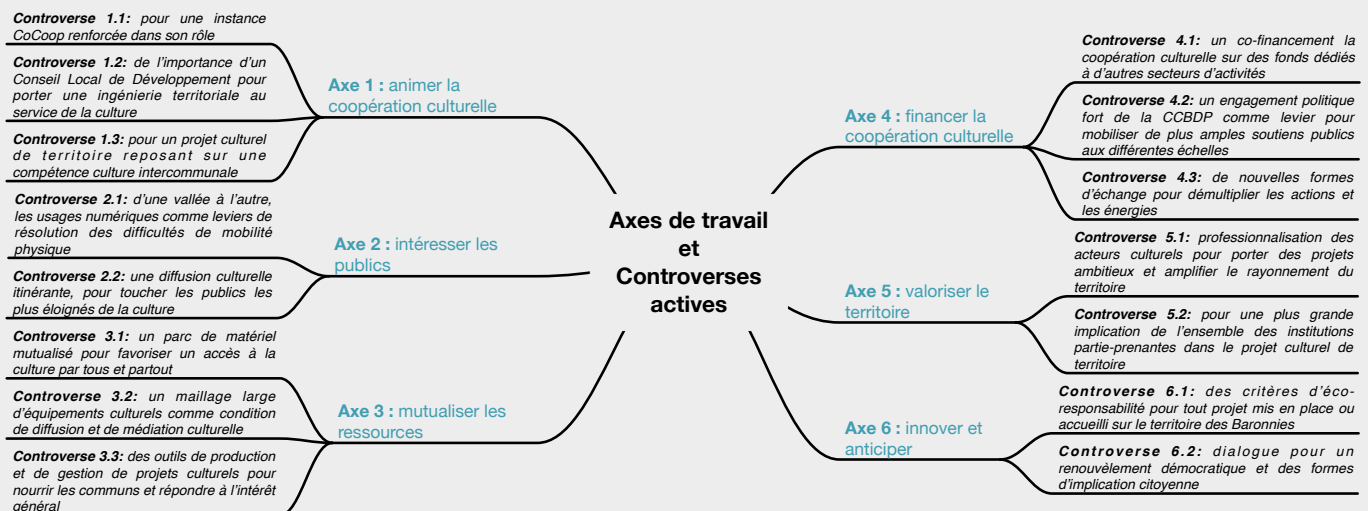
Enseignements de l'histoire

D'une lecture collective des faits ayant jalonné près de 10 ans de coopération culturelle, nous avons pu tirer 5 grands enseignements :

1. Une culture de la participation : des initiatives nombreuses et de qualité ont été portées, mais la CTEAC, reconnue comme une opportunité, est également perçue comme « venant de l'extérieur », organisée sans une implication forte des citoyens en amont, reposant sur une lecture non exhaustive des attentes du secteur des arts et de la culture.
2. Le défi de la communication : la communication est considérée par les acteurs de la culture comme peu lisible. Il existe une forte attente pour une meilleure information sur l'ensemble des initiatives culturelles organisées sur le territoire, et pour une meilleure valorisation des activités relayées par le CoCoop et la CTEAC.
3. Un besoin de transparence et de clarté : les relations entre les collectivités et les acteurs privés de la culture souffrent d'une incompréhension reposant sur un manque de lisibilité, pouvant mener jusqu'à la propagation de fausses informations, préjudiciable à la coopération.
4. Un manque de moyens pour le développement culturel : la CCBDP ne dispose pas d'un lieu dédié à la culture et à la création artistique capable de rassembler, de mobiliser et d'accueillir créateurs et publics au quotidien. Parallèlement, il y a un besoin marqué de ressources (humaines, techniques, financières) pour accompagner la structuration et le développement culturel du territoire.
5. Une connexion forte entre artistes et territoire : les artistes se veulent contributeurs de la vie du territoire et attendent que leurs compétences dans les champs du social comme de l'économie locale soient valorisées. Les projets de résidence CTEAC sont reconnus comme importants pour le territoire des Baronnies en ce qu'ils induisent du temps long et de la relation et du dialogue à différents niveaux. Les artistes locaux sont désireux de s'impliquer sur les questions artistiques mais aussi sur les questions de réalisation technique ou budgétaire.

II. Axes de développement pour la coopération culturelle

Le diagnostic de la coopération culturelle sur le territoire nous a amené à formuler des hypothèses que nous avons mises en réflexions collectivement. Des travaux ont émergé six axes de travail complémentaires couvrant différents enjeux et sujets de débats ou de controverse. Sur ces différents sujets, les discussions sont ouvertes et peuvent être alimentées.



Axe 1 : animer la coopération culturelle

Enjeux : valoriser les instances existantes, outiller la culture, donner les moyens à la coopération culturelle de se déployer, raffermir le lien entre les communes et l'intercommunalité sur la question culturelle.

Débats et sujets de controverse :

- Une instance CoCoop renforcée dans son rôle et dans son action.
- Une prise de compétences partielle pour porter un projet culturel de territoire à l'échelle intercommunale.
- Un Conseil Local de Développement pour amplifier l'ingénierie territoriale au service de la culture et du territoire.

Axe 2 : intéresser les publics

Enjeux : faire circuler et partager les informations, développer la mobilité sur le territoire, renforcer les liens inter-générationnels et inter-culturels...

Débats et sujets de controverse :

- Des usages numériques leviers de résolution des difficultés de mobilité physique, d'une vallée à l'autre.
- Une diffusion culturelle itinérante, pour toucher les publics les plus éloignés de la culture.

Axe 3 : mutualiser les ressources

Enjeux : mettre à disposition le matériel et les équipements adaptés aux besoins, partager et déployer les moyens humains, construire un outil commun pour organiser la coopération culturelle, porter des projets fédérateurs.

Débats et sujets de controverse :

- Un parc de matériel mutualisé pour favoriser un accès à la culture par tous et partout.
- Un maillage large d'équipements culturels comme condition de diffusion et de médiation culturelle.
- De nouveaux outils de production et de gestion de projets culturels au service des communs et de l'intérêt général.

Axe 4 : financer la coopération culturelle

Enjeux : innover dans la recherche de financement, augmenter les enveloppes locales de soutien à la culture, mobiliser des fonds sur des lignes autres que dans la culture (ESS, tourisme, attractivité territoriale).

Débats et sujets de controverse :

- Un co-financement de la coopération culturelle sur des fonds dédiés à d'autres secteurs d'activités.
- Un engagement politique fort de la CCBDP pour mobiliser de plus amples soutiens publics aux différentes échelles (Départements, Région, État, Europe).
- De nouvelles formes d'échanges et de nouveaux outils pour démultiplier les actions et relayer les énergies locales.

Axe 5 : valoriser le territoire

Enjeux : mettre en valeur les actions menées, développer l'attractivité et le tourisme culturel, professionnaliser les acteurs, construire un projet culturel de territoire portant la coopération culturelle

Débats et sujets de controverse :

- Une structuration du secteur et une professionnalisation des acteurs culturels pour porter des projets ambitieux et amplifier le rayonnement du territoire.
- Une plus grande implication de l'ensemble des institutions partie-prenantes dans un projet culturel de territoire collectivement élaboré.

Axe 6 : innover et anticiper

Enjeux : agir en conscience des crises actuelles, déployer de l'intelligence collective et de l'entraide pour fabriquer la confiance, anticiper les transformations (démocratiques, économiques, écologiques).

Débats et sujets de controverse :

- Des critères d'éco-responsabilité pour tout projet mis en place ou accueillis sur les Baronnies.
- Un dialogue au service du renouvellement démocratique et des formes d'implication citoyenne

III. Préconisations

A- Portage politique de la culture

Préconisation : une prise de compétence partielle par la CCBDP sur la culture, qui inviterait à élaborer un projet culturel communautaire de territoire.

Cela pourrait se traduire par une articulation entre :

- Des compétences intercommunales : éducation artistique et culturelle, médiation culturelle, évènements culturels d'intérêt communautaires, gestion des équipements communautaires, structuration du secteur et décloisonnement
- Des compétences communales : diffusion et programmation, action culturelle et animations locales, pratiques amateurs, gestion des équipements communaux

Un fil rouge de programmation, de la mutualisation de moyens et de ressources, pourrait découler de l'élaboration d'un projet culturel global partagé. Un élu référent culture par bassin de vie pourrait également être mobilisé pour contribuer aux travaux mensuels du CoCoop de la CTEAC.

B- Structuration professionnelle du secteur

Préconisation : la mise en place d'un bureau de production culturelle d'intérêt communautaire.

Nous préconisons la création d'une structure de production d'utilité sociale et reconnue d'intérêt communautaire. Sous statut SCIC, avec une gouvernance intégrant à la fois des acteurs privés du secteur, la CCBPD et des partenaires publics (CD26, PNR...), dotée de la Licence d'Entrepreneur de Spectacle et reconnue comme organisme de formation, elle porterait les valeurs de l'ESS, et aurait des missions organisées autour de trois grands axes :

1. La production d'évènements : concerts, expositions, festivals...
2. Le développement d'activités de coopération à l'échelle communautaire (partenariats régionaux, nationaux ou internationaux, mise en réseau stratégique).
3. L'accompagnement des acteurs (professionnels, bénévoles, techniciens et élus des institutions) dans le champ artistique et culturel : portage salarial, formations professionnelles, appui et conseil juridique, etc.

C- Coopération culturelle pluri-acteurs

Préconisation : un CoCoop renforcé.

Avec les nouveaux positionnements politiques et le contexte de crise, avec les volontés d'ouvrir à toujours plus d'acteurs de la culture, mais aussi de l'ESS, du tourisme, du sport ou du social et de nombreuses autres évolutions à intégrer en perspective, une gouvernance de la culture plus coopérative et contributive serait pertinente. Un CoCoop renforcé, avec de nouveaux moyens humains, outillé pour accompagner les porteurs de projets, doté d'un fonctionnement adapté sur le fond et la forme, convivial et ouvert à toutes les énergies volontaires du territoire, permettrait de :

1. Fédérer et inspirer, mobiliser et se connaître
2. Mutualiser les ressources et les moyens, s'organiser collectivement
3. Inventer collectivement, réfléchir et penser autrement
4. Impulser et relayer, communiquer et diffuser
5. Se former et former, allier le fond et la forme

D- Lieux, ancrage et équipements

Préconisation : un espace de création et de rencontre artistique et culturelle « itinérant ».

Repenser la gouvernance des lieux culturels repose sur un dialogue en co-responsabilité non seulement entre la puissance publique et les acteurs culturels ou les artistes, mais aussi avec les usagers. De là peut naître une nouvelle schématisation de l'aménagement culturel du territoire, le développement de nouveaux outils de médiation pour permettre aux publics d'appréhender autrement les lieux culturels, de nouveaux partenariats avec les acteurs sociaux et socio-culturels.

Nous préconisons d'appuyer le projet culturel global sur l'animation d'une dynamique itinérante basée sur :

- Un collectif hybride et autonome réunissant les acteurs publics et privés volontaires,
- Une Saison relayant un agenda partagé de diffusion, basé sur un appel à propositions,
- Une localisation en fonction des envies et des possibilités, appuyée par la mise à disposition de moyens adaptés, et une mutualisation coresponsable des ressources.

E- Système de financement de la culture

Préconisation : une hybridation des financements et une offensivité par projet.

Au-delà de donner de la cohérence aux engagements existants, le financement du secteur pourrait évoluer vers un soutien au projet. Dans une optique ouverte, ambitieuse, les coopérations par projet sont à même de favoriser l'hybridation des financements (publics et privés), tout en conditionnant les appuis et soutiens accordés. Il s'agirait alors à l'échelle intercommunale :

- D'élargir et de renforcer l'appel à projets Gargoulette dont l'ingénierie est établie (aller au-delà des seules lignes de la culture, en intéressant l'économie, l'attractivité territoriale par exemple).
- D'inventer de nouvelles formes en s'associant à des fondations, en mobilisant des outils de financement collaboratif (campagnes spécifiques via des plateformes internet), en développant de nouveaux modes de valorisation des actions...

IV. Actions à accompagner

Depuis la focalisation en 5 orientations prioritaires, et à partir d'un foisonnement d'idées, 5 fiches actions ont été mises en travail, chacune associée à une dynamique collective. Leur formalisation n'est qu'un point étape dans la mise en œuvre opérationnelle.

- **Fiche Action A** – Un agenda C.R.E.A (Création de Rencontres entre Élus et Acteurs culturels)
- **Fiche Action B** – Une coopérative de production culturelle
- **Fiche Action C** – Un marché professionnel des cultures locales
- **Fiche Action D** – Un pôle ressource sur la culture et le lien social
- **Fiche Action E** – FRIC AC , un collectif pour l'accompagnement du financement culturel

Cette recherche-action se poursuit concrètement sur le terrain. Certaines actions bénéficient d'un accompagnement spécifique pour être approfondies et concrètement mises en œuvre.